

# REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de VERVIERS**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP), notamment l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 24 janvier 2014 approuvant le renouvellement de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Verviers ;

Vu la délibération du Conseil communal de Verviers du 29 janvier 2018 actant des modifications au sein de ladite commission ;

Vu la démission de sa fonction de conseiller communal de Monsieur Pierre-Yves VROOMEN, membre suppléant représentant le quart communal, et que par conséquent, il doit être remplacé au sein de la commission ;

Vu la démission de son groupe politique de Monsieur Guillaume VOISIN, membre effectif représentant le quart communal, et que par conséquent, il doit être remplacé au sein de la commission ;

Considérant que la majorité a désigné Monsieur Maxime DEGEY, conseiller communal, pour continuer le mandat de Monsieur VROOMEN et Monsieur Alain LEONARD, conseiller communal, pour continuer le mandat de Monsieur VOISIN ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUP, des articles D.I.10 et D.I.17 du CoDT et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

## ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Verviers est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 29 janvier 2018.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de Monsieur Guillaume VOISIN de son poste de membre effectif et de Monsieur Pierre-Yves VROOMEN, membre suppléant, tous deux représentants du quart communal.

Article 2 – La CCATM est désormais composée comme suit :

**Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. :**

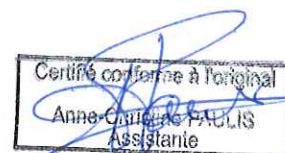
**Monsieur Eric HALLOT**

**Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>
Alain LEONARD	Maxime DEGEY
Bernard CARTON	Dimitri GREIMERS
Nezha DARRAJI	Pauline DUMOULIN
Eric MESTREZ	Saïd NAJI

**Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>
Pascale ALLEPAERTS	Didier LEMAIRE
Joseph CHARLIER	/
Emile-José FETTWEIS	/
Bernadette BONAVENTURE	Michel ORBAN
Marc DEMOLIN	Cédric DELCOUR
Nicolas DUKERS	/
Dominique JANSEN	Danielle GUERIN-DEVISE
Geneviève REUL-MINGUET	Frédéric HAAN
Yves FANIEL	Alexandre PROPS
Kay RADDATZ	Danielle CHARLIER
Philippe TAQUET	Adelin ERKENS
Didier VANDEN BULK	/



Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le **19 MARS 2018**

  
**Carlo DI ANTONIO**